

La lettre des psychologues

n°70, mai 2021

Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

Retrouvez toutes les newsletters sur

<http://chsevrey.reference-syndicale.fr/category/specifique-professions/psychologues/>

et nos revendications sur

[Cahier revendicatif des psychologues UFMICT-CGT - CGT Santé Action Sociale](#)

Et <http://www.sante.cgt.fr/Psychologues-180>

et aussi sur Facebook [psychologues CGT](#)



URGENT : Appel à mobilisation générale de la profession !

Les psychologues sont sous le feu de l'actualité. Très demandés par la population, le gouvernement annonce quelques embauches... précaires et met surtout en place des réseaux de libéraux sur prescription médicale, tout en installant des plateformes de coordination et d'orientation qui modifient structurellement les missions des CMP, CATT, CAMPS et CMPP, exclusivement sur l'orientation Troubles Neuro Développementaux. Le prix de la séance reste dérisoire. Pas de Ségur pour les psychologues, mais un Ordre dont ils ne veulent pas.

La CGT, la FFPP, le SIUERPP et le SNP appellent à manifester nombreux le 10 juin devant le Ministère ou dans les grandes villes. FO, UNSA, SUD, USP, le Printemps de la Psychiatrie et bien d'autres organisations se joignent à la mobilisation.

A lire sur [URGENT : Appel à mobilisation générale de la profession le 10 juin à 13H30 et https://www.appeldu10juin.com/](#)

Des séances de psychologue remboursées, mais à quel prix ?

[L'Arrêté du 10 mars 2021](#) définit l'expertise spécifique des psychologues auprès des enfants. Mais toujours sur prescription médicale, via une plateforme de coordination et d'orientation, pour des enfants dont les troubles sont unilatéralement définis comme Troubles Neuro-Développementaux. Le diplôme ne suffit pas ; le psychologue devra prouver qu'il détient « l'expertise nécessaire ».

La CGT travaille juridiquement à une contre-attaque.

Le 7 avril, **plusieurs députés déposent une proposition de loi** visant à rembourser les consultations de psychologues et de psychiatres libéraux quand les délais de prises en charge en centre d'action médico-sociale précoce ou en centre médico-psycho-pédagogique sont supérieurs à deux mois pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance.

La FFPP, quant à elle, déclare : [Plateformes Autisme-TND Les psychologues préfèrent les nuances et la pluralité !](#)

De nombreux professionnels clament : les plateformes dédiées à la gestion des "troubles du neurodéveloppement" sont inutiles et préoccupantes. 1. Parce qu'elles constituent une nouvelle strate médico-administrative inutile. 2. Ce « forfait précoce » semble éviter toute perspective de vrai remboursement des soins en libéral par la sécurité sociale. 3. Le concept de « troubles du neurodéveloppement » comme base des mesures est problématique et enfin 4. « ces mesures gouvernementales dessinent une nouvelle philosophie du soin dans laquelle, au lieu d'un abord global et d'une écoute de l'enfant et de sa famille avant tout bilan, les diagnostics tendent à être établis sur la base des bilans, épreuves et tests visant à mesurer et chiffrer les symptômes et pratiqués en première intention. Les soins y sont avant tout éducatifs, rééducatifs et médicamenteux, l'approche psychologique et sa part dans les soins étant réduits à la portion congrue ».

Un Ordre des psychologues ?

Le 7 avril, quelques députés ont déposé un [projet de loi](#) pour la constitution d'un Ordre National des psychologues.

Toutes les organisations de psychologues, syndicales ou autres, le refusent ; elles n'ont d'ailleurs pas été consultées. Le CeRÉDÉPsy qui rassemble toutes ces organisations et travaille à la mise à jour de notre Code de Déontologie condamne cette démarche dans son [communiqué](#).

Pétition et communiqués à lire sur <https://linktr.ee/CollectifPOP>

Pas de Ségur pour les psychologues !

Au-delà du Complément de Traitement Indiciaire pour tous les hospitaliers (mais pas pour tout le médico-social et le social), le travail des psychologues, particulièrement durant la pandémie, est régulièrement vanté par le gouvernement.

Mais le quota de passage en classe supérieure n'a pas été doublé, au contraire des paramédicaux.

Quant à la revalorisation des métiers en cours de négociation, rien non plus pour les psychologues.

Avant le Ségur, un psychologue démarrait au même indice qu'un infirmier ; désormais il débutera à 107 € de moins, voire 236 € si l'on tient compte de primes spécifiques.

Dans le concert des critiques, le [SNP](#) s'en scandalise.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande l'orientation vers les psychologues plutôt que la prescription médicale

Dans son récent rapport [Améliorer le parcours de soin en psychiatrie](#), le CESE, 3^{ème} instance de la République, recommande de :

- ✓ « Recruter dans chaque secteur un poste d'infirmier/infirmière ou de psychologue en charge des partenariats »
- ✓ « Accélérer le processus d'évaluation des expérimentations en cours pour déterminer en concertation avec les organisations professionnelles les conditions d'un remboursement par l'Assurance-maladie des consultations de psychologues en termes de création d'un 4^{ème} groupe professionnel dans le Code de la Santé publique, validation spécifique des formations et des compétences pour les psychologues cliniciens, modalités d'intégration des séances de psychothérapie dans le parcours de soins coordonné. L'orientation par le médecin traitant vers un ou une psychologue, comme pour tout spécialiste dans le cadre du parcours de soins, doit être mis en œuvre »

Quels débouchés professionnels pour les étudiants en psychologie ?

D'après [la revue L'Etudiant](#), 18 mois après le master 2, 90% des étudiants ont trouvé un emploi, mais précaire pour 47% (sans compter les CDI) et à temps partiel contraint pour 36%. 26% travaillent en établissement de santé, 27% travaillent aussi en libéral.

Si vous ne pouvez pas lire les liens internet (en bleu) de cette newsletter, renvoyez-la sur votre messagerie personnelle

Le coin du pratique

Les nouvelles :

- ✓ [Expertises psychologiques](#) : le Ministère de la Justice paie désormais les cotisations sociales

Si vous souhaitez vous abonner gratuitement à cette newsletter ou vous désabonner, envoyez votre e-mail à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département

Si vous la recevez par un intermédiaire,

Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière